

Commune de CHAON
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 22 AVRIL 2011

Le vingt deux avril deux mille onze, à dix huit heures, le conseil municipal de la commune de Chaon, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM. Patrick MORIN, Bernard VANNIER, Thierry PFOHL, Michel PIVOIS, Michel VANNIER, Mme Pascal CAPELLE, Mme GAUTIER Thérèse, MM Gérard TISON Charles de LA MESSELIERE, Jean-Marc BERARD, Mme Nathalie BESCHON

Etait absent excusé:

Convocation : le 15 avril 2011

Madame Thérèse GAUTIER a été élue secrétaire.

Adoption du procès verbal de la séance du conseil municipal du 04 mars 2011

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès verbal de la séance du conseil municipal du 04 mars 2011.

Comptes de Gestion et Administratif 2010
Budget principal

Après présentation des comptes de gestion et administratif du budget principal de l'année 2010 et après que le Maire se soit retiré, le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Charles de la MESSELIERE les approuve à l'unanimité, à savoir :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes prévues :.....	345 359.00 €
- Recettes réalisées.....	413 221.76 €
- Dépenses réalisées.....	294 970.19 €
- Excédent de fonctionnement.....	118 251.57 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes prévues :.....	278 458.00 €
- Recettes réalisées.....	285 105.60 €
- Dépenses réalisées.....	260 269.84 €
- Excédent d'investissement.....	24 835.76 €

Approuvé à l'unanimité

Affectation du résultat 2010 – budget principal

Après avoir entendu le compte administratif 2010, approuvé ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice,

Constatant que ce compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de :	150 463.13 €
- Un déficit cumulé d'investissement de :	8 738.19 €
- Un reste à réaliser en dépenses de :	4 000.00 €
- Un reste à réaliser en recettes de :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- ✓ A titre obligatoire **87 000.00 €** au compte 1068 pour couvrir le besoin de la section d'investissement pour 2011
- ✓ Le solde disponible de **63 463.13 €** est affecté à la section de fonctionnement (ligne 002) pour 2011

Votes des taux d'impositions des 3 taxes pour 2011

Le Maire propose un maintien des taux d'imposition en vigueur.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de maintenir les taux actuels, à savoir :

Taxes	Bases d'imposition Prévisionnelles 2010	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	542 300	10.92 %	59 219.00 €
Taxe foncières (bâti)	312 000	20.91 %	65 239.00 €
Taxe foncière (non bâti)	21 600	66.09 %	14275.00 €
Produit attendu pour 2011			138 733.00 €

Subventions – année 2011

Groupement de vulgarisation agricole (j.a)	77.00 €
Les Rouges Gorge de Souvigny	155.00 €
PIAO	155.00 €
Sologne Nature Environnement	155.00 €
UCPS	155.00 €
Associations des conciliateurs de justices	155.00 €

Approuvé à l'unanimité

Budget primitif 2011 – budget principal

Le total du budget principal pour l'exercice 2011 s'élève à

- **Dépenses 631 690.00 €**
- **Recettes 631 690.00 €**
 - **La section d'investissement s'équilibre à la somme de :
248 227.00 €**
 - **La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de :
383 463.00 €**

Approuvé à l'unanimité

Comptes de Gestion et Administratifs 2010

Budget annexe assainissement

Après présentation des comptes de gestion et du budget annexe de l'assainissement de l'année 2010 et après que le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Charles de la MESSELIERE les approuve à l'unanimité, à savoir :

Fonctionnement :

- Dépenses et recettes prévues :	79 671.00 €
- Recettes réalisées.....	17 326.45 €
- Dépenses réalisées.....	12 158.39 €
- Excédent de fonctionnement.....	5 168.06 €

Investissement :

- Dépenses et recettes prévues	117 532.00 €
- Recettes réalisées.....	26 463.38 €
- Dépenses réalisées.....	57 120.58 €
- Déficit d'investissement.....	30 657.20 €

Affectation du résultat 2010 - Budget annexe assainissement

Après avoir entendu le compte administratif 2010 du budget de l'assainissement, approuvé ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice,

Constatant que ce compte administratif présente :

- Un excédent cumulé d'exploitation de :	51 722.70 €
- Un déficit cumulé d'investissement de :	18 555.89 €
- Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de :	59 045.00 €
- Un reste à réaliser en recettes d'investissement de :	39 968.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

L'excédent cumulé d'exploitation est affecté à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de **51 722.70 €** pour 2011.

Budget Primitif 2011 – budget assainissement

Le total du budget principal pour l'exercice 2011 s'élève à :

- dépenses :	187 807.00 €
- recettes :	187 807.00 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : **142 807.00 €**

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : **45 000.00 €**

La séance est levée à 19 h 22.